

## 4 - Synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux

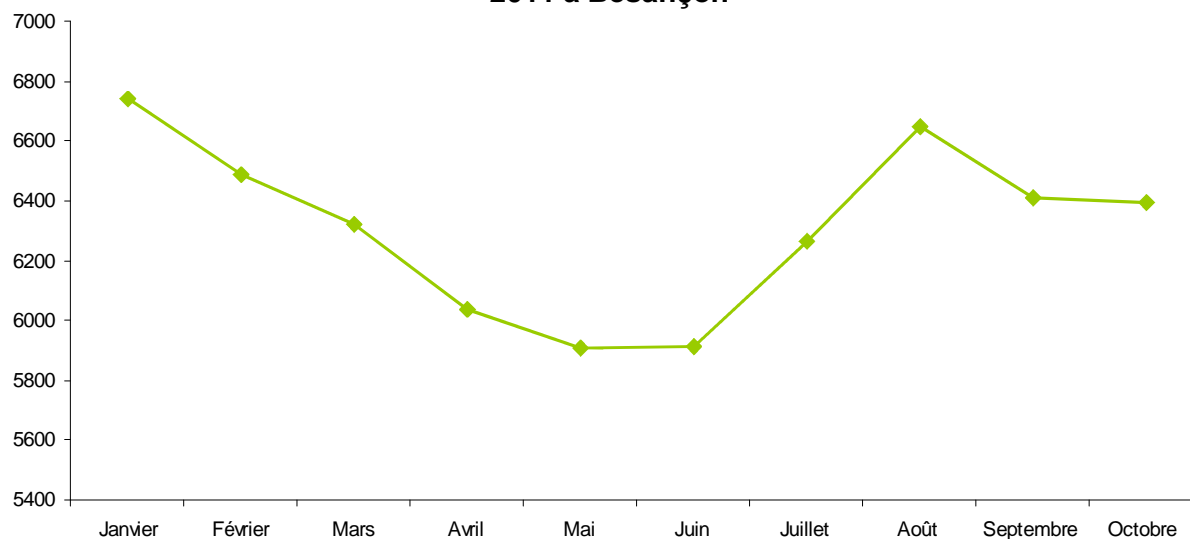
**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :**

### **Besançon connaît un moment de répit, sauf pour les plus fragiles**

✓ **Après une accalmie traduite par des signes effectifs de reprise, le troisième trimestre 2011 marque une intensification de la crise**

Début 2011, la Franche-Comté présentait des indicateurs locaux au niveau de la demande d'emploi encore rassurants. Mais cette tendance à la reprise ne fut que provisoire. En effet, des premiers signes de dégradation au niveau régional sont présents à l'automne. Ainsi, pour la première fois depuis fin 2010, l'emploi salarié dans le secteur industriel diminue. Il en est de même en ce qui concerne le secteur commercial, et les professionnels du secteur de la construction sont quant à eux pessimistes sur le développement de l'emploi dans leur branche. On constate également une diminution de 5 % de l'emploi intérimaire à partir du second trimestre. Mais surtout, pour la première fois depuis 2010, le taux de chômage repart à la hausse pour s'établir à 8,5 %. Dans le même temps, le nombre de créations d'entreprises diminue tandis que celui des défaillances a tendance à augmenter. En apparence, Besançon ne présente pas encore d'indicateurs très significatifs de cette dégradation.

### **Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en 2011 à Besançon**



En revanche, si l'on observe un peu plus dans le détail l'évolution et la structure de cette demande d'emploi, on s'aperçoit qu'elles peuvent déjà traduire une précarisation de l'emploi.

Au final, entre octobre 2010 et octobre 2011, le total des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C a stagné. La baisse ressentie au niveau de la catégorie A a été atténuée par l'augmentation de 8 % de la catégorie C, c'est-à-dire des personnes ayant exercé une activité réduite longue (+ de 78 heures au cours du mois).

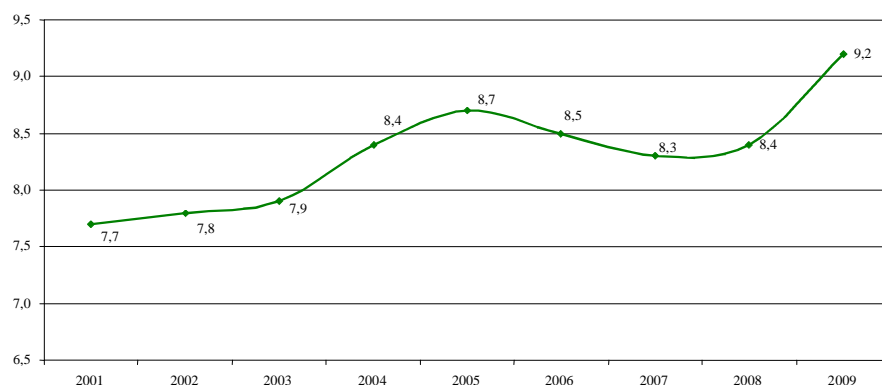
	Octobre 2010	Octobre 2011	Evolution octobre 2010/2011
Catégorie A	6 497	6 392	- 1,6 %
Catégorie B	1 230	1 222	- 0,7 %
Catégorie C	1 816	1 969	8,4 %
Catégorie ABC	9 543	9 583	0,4 %

✓ **Une paupérisation des personnes les plus fragiles liée à un accroissement des inégalités**

Le seuil de bas revenu s'établit à 956 € (mensuel, par unité de consommation) en 2010. La population bisontine enregistre 10 226 ménages vivant avec des ressources inférieures à ce seuil, soit 17 % des ménages bisontins. Cet indicateur connaît une augmentation de 3,5 % de 2009 à 2010 (soit environ 400 ménages). A noter que cet indicateur bisontin retrouve son niveau de 2007 (10 229 ménages).

Le rapport inter décile, qui mesure les inégalités de revenus, laisse apparaître un accroissement notable des inégalités entre 2008 et 2009. Toutes les tranches d'âge sont impactées, même si ce sont les jeunes de moins de 30 ans qui connaissent la plus forte hausse.

**Evolution du rapport interdécile à Besançon**



Entre 2001 et 2009, les inégalités augmentent de 19,5 %.

Cet accroissement est de 9,5 % entre 2008 et 2009.

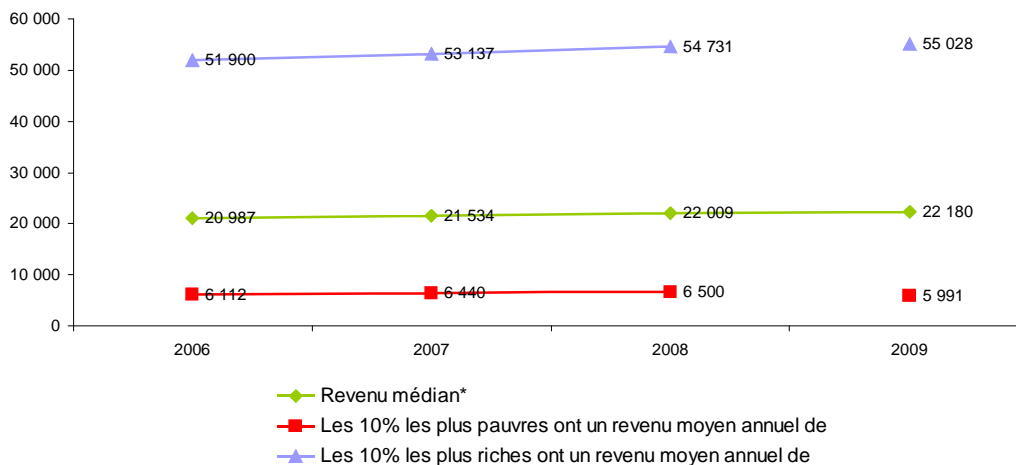
Contrairement aux années précédentes qui voyaient tous les types de revenus moyens augmenter légèrement, en 2009 le revenu moyen des plus pauvres a diminué. Il passe ainsi de 6 500 € en 2008 à 5 991 € en 2009, soit une diminution de 7,8 %.

Les demandeurs d'emplois sont classés en différentes catégories. Ces dernières correspondent aux définitions suivantes : personnes inscrites à Pôle Emploi, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- . Catégorie A : sans emploi,
- . Catégorie B : ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois),
- . Catégorie C : ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois)

Source : Direccte.

### Evolution des revenus moyens annuels à Besançon

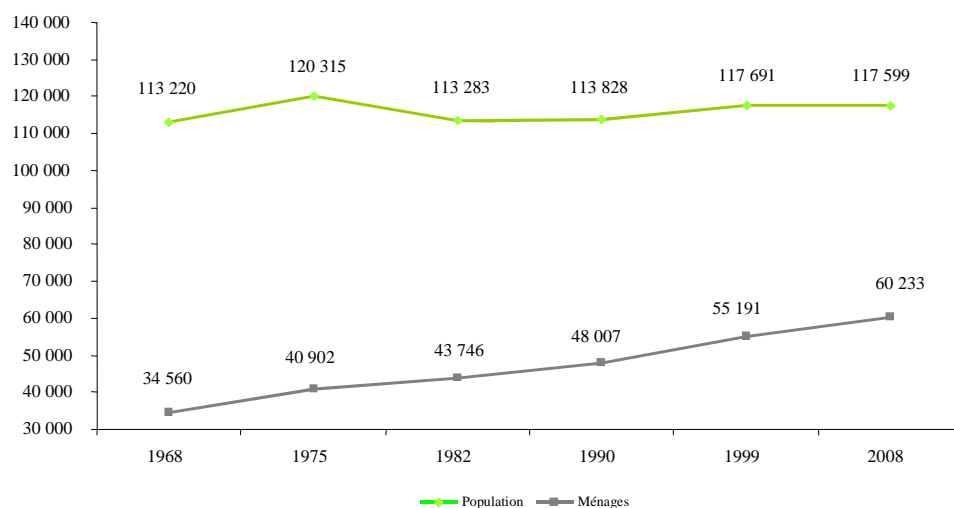


**Au-delà des données conjoncturelles, quelles tendances sociodémographiques sont constatées à Besançon ?**

✓ **La population bisontine poursuit ses tendances au vieillissement et à l'isolement**

La Ville de Besançon compte 117 599 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit une population en stabilisation depuis 1999. L'agglomération, pour sa part, voit sa population augmenter de près de 4 %. Le nombre de ménages bisontins s'accroît de 9 % depuis 1999, pour atteindre 60 233 ménages en 2008. Ainsi, les tendances à la fois de stabilisation de la population et de hausse du nombre de ménages se poursuivent, révélant ainsi une baisse du nombre de personnes par ménage et la hausse de l'isolement résidentiel.

### Evolution de la population bisontine



Source : Insee, RP2008

Tranches d'âge	1999	2008	Evol.
Moins de 15 ans	19 589	17 441	- 10,9 %
De 15 à 29 ans	36 301	35 063	- 3,4 %
De 30 à 44 ans	23 526	21 482	- 8,7 %
De 45 à 59 ans	18 509	20 712	11,9 %
De 60 à 74 ans	12 304	13 267	7,8 %
75 ans et plus	7 462	9 634	29,1 %
<b>Total</b>	<b>117 691</b>	<b>117 599</b>	<b>- 0,07 %</b>

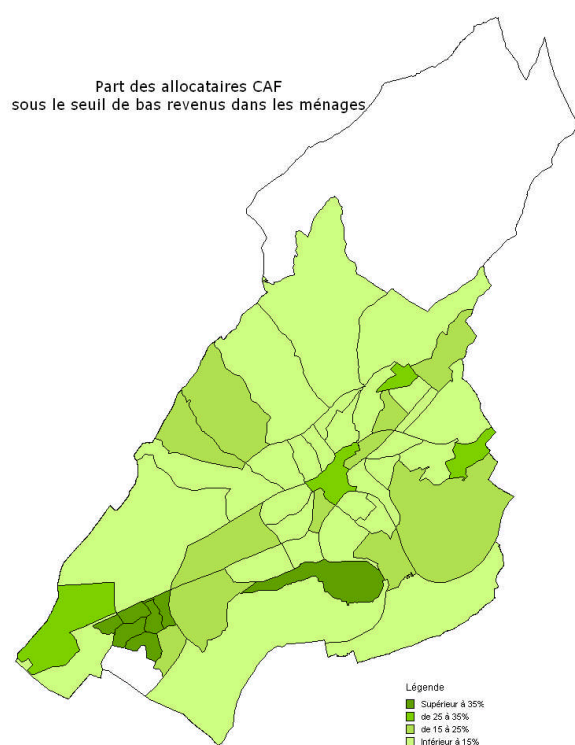
La structure de la population traitée du point de vue des âges s'est fortement transformée entre 1999 et 2008. Les tranches d'âge inférieure au seuil des 45 ans sont en nette diminution alors que les effectifs des tranches d'âge à partir de 45 ans ont augmenté.

### ✓ Une pauvreté qui s'accroît

En 2010, Besançon compte environ 5 100 ménages bénéficiaires du Revenu de Solidarités Actives (RSA), 10 200 ménages vivant sous le seuil de bas revenus et 2 200 allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Le RSA, avec un recul limité du fait de la jeunesse de ce dispositif, bénéficie à un nombre stable de Bisontins. Toutefois, comme au niveau national, les autres indicateurs enregistrent une hausse entre 2009 et 2010 : + 3,5 % pour les ménages vivant sous le seuil de bas revenus, + 11 % pour les allocataires AAH.

Ainsi, en 2010, plus de 8 % des ménages bisontins vivent avec le RSA, 17 % vivent sous le seuil de bas revenus et près de 4 % vivent avec l'AAH.

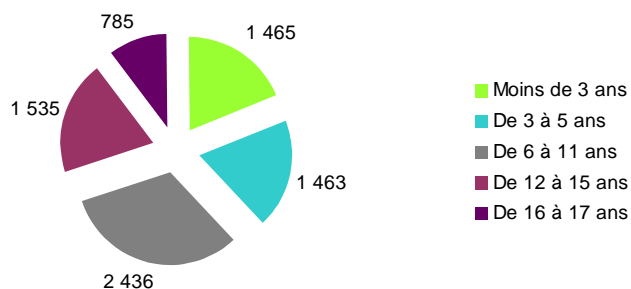
La population bisontine est confrontée de manière diverse à ces phénomènes. Ainsi, dans les secteurs de Planoise, Grette, Chopin et Clairs-Soleils, et rue Battant, un quart des ménages au moins vit sous le seuil de bas revenus.



Les secteurs marqués par un nombre important de ménages pauvres sont identiques à ceux de la géographie prioritaire : Planoise, Grette, Battant, Chopin, Clairs-Soleils.

## 7 684 enfants vivent sous le seuil de bas revenus

Enfants vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus



Par rapport à 2008, le nombre d'enfants vivant dans une famille sous le seuil de bas revenu a augmenté de 7,6 %, soit 545 enfants de plus.

Nombre d'enfants vivant dans une famille à bas revenus	
2007	7 193
2008	7 139
2009	7 516
2010	7 684

En 2010, le seuil de bas revenus s'élevait à 956 € mensuels par unité de consommation.

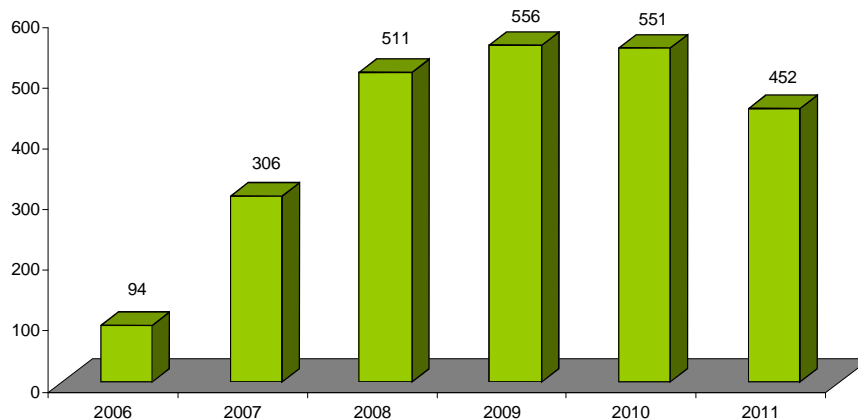
Source : CAF 2010

## Le surendettement, un phénomène complexe qui touche de nombreux Bisontins et qui appelle une mobilisation partenariale.

Au-delà de ces éléments d'analyse, comme chaque année, des acteurs locaux ont été réunis pour établir un diagnostic partenarial. En 2011, c'est le surendettement qui a été travaillé.

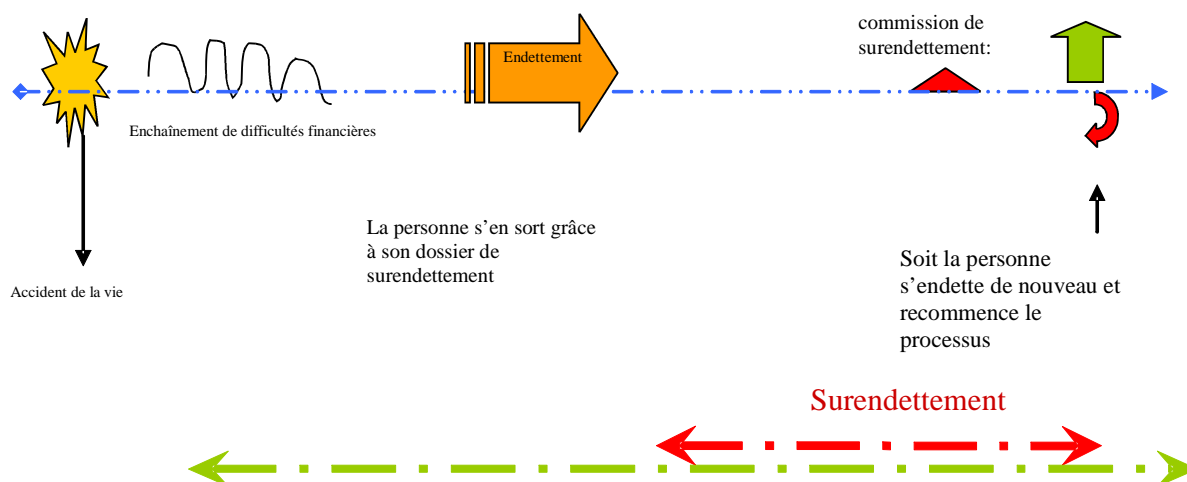
En 2010, 217 927 dossiers ont été déposés en France, dont 3 907 en Franche-Comté, 1 631 dans le Doubs et 551 à Besançon.

Nombre de dossiers déposés par des habitants de Besançon



Source : Banque de France

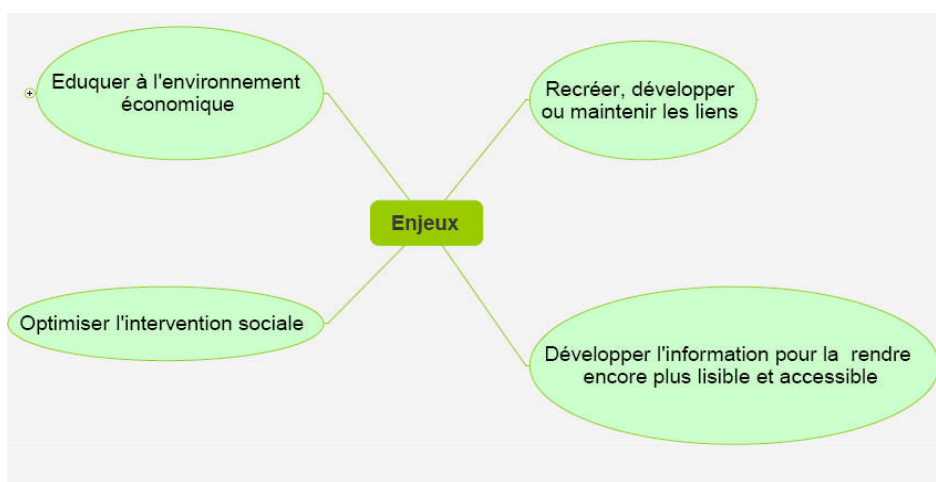
Le surendettement peut naître des multiples tentations que connaissent les consommateurs. Les difficultés des classes moyennes pour accéder à la propriété peuvent également constituer l'une des causes. Mais le surendettement est surtout lié aux accidents de la vie.



L'addition de plusieurs petits crédits finit par surcharger le budget d'un ménage, d'autant qu'ils se révèlent à la fin souvent très chers. Pour les personnes en situation précaire, c'est une véritable source de basculement dans une spirale dont ils ont beaucoup de difficultés à sortir. Aussi, depuis quelques années, une nouvelle cause du phénomène émerge : l'excès de prêts ou d'impayés de subsistance, soit pour pallier la faiblesse des ressources, soit tout simplement pour survivre. Dans certains cas, le crédit à la consommation est devenu en quelques années le substitut de ressources insuffisantes. L'augmentation du poids croissant du logement et des énergies représente autant de raisons qui font de la dette une sorte de pilier de la survie.

Pour nécessaires qu'elles soient, les mesures législatives et juridiques visant à améliorer la procédure du surendettement s'avèrent impuissantes à assurer une prévention complète du phénomène et à garantir le succès des mesures mises en oeuvre.

Aussi, il devient urgent de renforcer la prévention et le suivi social. L'ensemble des acteurs locaux réunis (Banque de France, services sociaux, magistrat, bailleurs, banquiers, bénévoles...) s'accorde pour en affirmer le caractère fondamental. Traiter le surendettement est nécessaire mais le prévenir et éviter que la personne ne «récidive» est une stratégie d'investissement plus bénéfique à long terme.



## Les besoins des jeunes Bisontins

Dans le prolongement des travaux relatifs aux jeunes en rupture (focus partenarial de l'ABS 2010), et dans la perspective d'un développement du Plan local de lutte contre la précarité des jeunes, une étude a été réalisée au printemps 2011 afin d'identifier les besoins de l'ensemble de la jeunesse bisontine. La démarche a associé à la fois les jeunes eux-mêmes et les acteurs institutionnels et associatifs travaillant avec ce public.

Des tendances transversales rappellent les caractéristiques de la jeunesse :

- Un paradoxe entre besoin d'autonomie et besoin d'accompagnement
- Une quête de l'autonomie financière
- Un manque d'information dans un environnement de communication permanente
- Un conflit temporel entre immédiateté et logique de projet

Les 3 défis qui émergent en réponse aux besoins des jeunes :

- \* Reconsidérer le jeune, lui donner toute sa place, de la confiance, de l'écoute, de l'exigence
- \* Garantir une utilité sociale à chaque jeune, un emploi du temps, une motivation quotidienne
- \* Réorganiser les balises proposées en associant fortement les jeunes eux-mêmes.

## Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette synthèse du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux.

**«M. LE MAIRE :** Si nous avons fait le choix de présenter l'Analyse des Besoins Sociaux en Conseil Municipal, c'est parce que nous voulons que notre assemblée partage ce diagnostic très important, un très très gros travail a été réalisé par les services et je les en remercie. Cette ABS est l'occasion d'un diagnostic partagé avec les acteurs locaux et les institutions et c'est aussi et surtout une photographie de la population. Cela nous permet également de nous comparer avec d'autres villes de la même strate. Je laisse la parole à Marie-Noëlle qui va développer tout cela.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** En préambule et pour dessiner à grands traits les contours de l'Analyse des Besoins Sociaux 2012, je ferai quatre remarques. La première, c'est que comparée aux villes de la même strate, comme vous le disiez Monsieur le Maire, Besançon ne se démarque notablement ni dans les problématiques posées ni dans leur récurrence ni dans leur niveau d'acuité, à deux exceptions près. Au plan des indicateurs de référence, Besançon suit la courbe nationale avec un niveau de difficultés un peu moins important. Globalement les tendances des dernières années se confirment, vous pourrez le voir puisque vous avez les documents qu'on vous a donnés in extenso par rapport à l'année précédente. On peut dire que l'action sociale locale engagée au titre de la prévention comme de la réparation reste d'actualité, adaptée et pertinente. En revanche, les points saillants et majeurs de cette analyse 2012 concernent d'une part l'aggravation des inégalités sociales en terme de ressources mais aussi d'emplois, et d'autre part le champ de la pauvreté qui augmente et s'étend.

Concernant la politique sociale municipale et locale et les réponses qui sont apportées, je soulignerai quatre points.

Tout d'abord, son volontarisme en terme de solidarité sur notre territoire, la reconnaissance par ailleurs au plan national de ces avancées en particulier dans le domaine de la santé au profit des personnes les plus vulnérables -c'est reconnu par le Ministère du Logement-, la prise en compte du vieillissement traduit par l'obtention du label «Ville amie des aînés», son plan contre la précarité des jeunes et l'action auprès des jeunes en rupture puisque nous sommes financés par Martin HIRSCH pour cette action-là, l'accent que nous avons mis sur l'accompagnement à la gestion et au suivi budgétaire des familles endettées et qui nous ont été signalées, et enfin la prise en compte, et je tiens à insister sur ce point, par l'ensemble des Adjoints de la Ville dans leur délégation, de l'aspect social de leurs politiques. On y reviendra peut-être : les tarifications, la restauration scolaire, l'accès aux loisirs, la gratuité des

bibliothèques, etc. Pour autant, et on va le voir de façon illustrée si j'ose dire, outre les mesures de prévention et de réparation, il est besoin de décisions et d'orientations d'un autre ordre, de niveau national. Si des mesures gouvernementales ne viennent pas rapidement apporter plus d'équité et de justice sociale que nous compensons dans la mesure où nous le pouvons, alors il y aura lieu d'être pessimiste sur l'évolution des conditions de vie de nos concitoyens. Et je pense que cette ABS, dans la pauvreté qu'elle présente, interroge sur les fondements mêmes de notre société. On va illustrer cela maintenant.

La première diapositive, à grands traits, fait un point de situation par rapport à des problématiques que nous avons soulevées et qui sont confirmées : le vieillissement de la population. On rappelle donc qu'il y a trois phases : les 60-75 ans qui constituent une population active qui apporte beaucoup sa contribution à la vie associative citoyenne de notre ville, les 75-85 ans où il faut prévenir la dépendance et enfin, après 85 ans, l'accompagnement de la dépendance et je vous laisse revoir les quartiers qui sont les mêmes : Cras, Chaprais, Bregille, il n'y a pas d'évolution sensible. Je rappellerai les réponses que nous apportons à cette question du vieillissement : l'ouverture de la Maison des Seniors, le Service Prévenance, la palette des services à domicile : repas - ménage - soins - bibliothèque - télé-alarme, ainsi que la rénovation des logements-foyers avec une politique tarifaire qui a eu raison de la vacance. Depuis bien longtemps cette fois tous les foyers-logements sont pleins. Les dossiers que nous avons en cours sont la prise en compte dans les opérations d'urbanisme des problèmes liés au vieillissement. Nous travaillons donc sur ces sujets-là avec l'ouverture du chantier, cette année, sur la «Ville amie des Aînés» qui va concerner tous les champs d'action municipaux.

Deuxième tendance confirmée, développement de l'isolement résidentiel. Dans ce document on fait référence au dernier recensement. Cette augmentation paraît donc importante mais en réalité 51 % c'est le chiffre 2010 et c'était déjà le chiffre 2009, ce n'est donc pas tout à fait une nouveauté. Notre réponse à l'isolement, puisque chaque fois vous le demandez, ça a été la diversification des lieux d'accueil et d'accompagnement pour toucher les divers publics isolés. Il n'y a pas une tranche de personnes isolées, il y a des personnes âgées, des personnes plus jeunes, des gens divers. Ces lieux d'accueil sont les espaces solidaires adossés aux épiceries sociales ou aux maisons de quartier, les maisons de quartier, l'antenne sociale de Palente, le centre de soins infirmiers et d'accueil santé, Proxim'Social, l'espace inter-générationnel PONSOT, les logements tremplin, Evolis et les tarifications sociales pour le transport et la mobilité, les visites à domicile et les actions intergénérationnelles. Ce que nous avons en cours actuellement, ce sont les créations d'unités territoriales pour aller au plus près des gens. Le dernier point, tendance confirmée, c'est celle des personnes handicapées qui bénéficient d'allocations CAF avec une nuance puisqu'on voit que ça augmente de 11 %. Pourquoi ? Déjà parce que le handicap n'est plus tabou, ensuite parce qu'on a des personnes vieillissantes pour lesquelles le handicap s'installe et, phénomène nouveau relevé par la Cour des Comptes, un handicap lié à la pénibilité du travail et c'est la première fois que l'on voit apparaître cette notion. Voilà pour ce qui est des tendances confirmées ou renforcées.

Dans un contexte socio-économique aujourd'hui, préoccupant au niveau national, à Besançon, vous pouvez le constater, on a une situation économique favorable jusqu'à l'automne avec moins de défaillances d'entreprises. Ça remonte en juillet-août mais je vous rappelle aussi que c'est à cette période que les jeunes diplômés sortent sur le marché, donc il y a nécessairement plus de demandeurs. On a une dégradation de la situation comme partout en France à partir de septembre avec un taux de chômage qui repart à la hausse, on est à 8,5 %, et une reprise des défaillances d'entreprises, même si elle est moins importante que l'an dernier. On note que la Ville de Besançon a mieux résisté qu'au niveau national et même régional puisqu'on a - 3 % de demandeurs d'emplois alors que c'est + 2 % en moyenne dans les villes de la même strate et pour la région. Toutefois on note sur la fin de l'année, dans les baisses, qu'évidemment les emplois perdus étaient des emplois précaires, des temps partiels et donc, au bout du compte, ce sont surtout les femmes et les jeunes, surtout les moins de 26 ans qui paient la note et c'est, chez les jeunes, le chiffre le plus important qu'on connaisse. Voilà sur l'année, donc un bon début et une fin qui n'est pas satisfaisante.



Troisième point, un accroissement de la pauvreté. 17 % des ménages bisontins vivent en dessous du seuil de bas revenus qui est donc de 956 € par unité de consommation. Cela représente 10 226 ménages ; ce sont des travailleurs pauvres, des demandeurs d'emploi peu ou pas indemnisés ou des bénéficiaires de prestation de revenu garanti, exemple le RSA. 17 % cela représente une augmentation de 7 % sur deux ans, donc c'est important. Comparativement, au CCAS nous avons reçu 13,5 % des familles de la population bisontine, pas toujours pour demander une aide, parfois pour une simple information. Mais on observe dans cette différence qu'un certain nombre de familles continuent à ne pas faire valoir leurs droits, à ne pas recourir à leurs droits.

Le dernier point important que je signalerai concerne les enfants ; vous le voyez, 1 mineur sur 3, à Besançon, vit dans une famille à bas revenus. Cela représente 7 684 enfants. On peut les classer : de 0 à 5 ans cela concerne 2 920, ce qui interroge sur le désengagement de la CAF par rapport aux crèches, ce qui interroge sur les maternelles à 2 ans pour ces enfants-là qui sont importants, sur la tranche de l'école primaire 2 460 enfants d'où l'intérêt des tarifications sociales pour la demi-pension, et pour les 12-17 ans 2 300. Nous n'avons pas réussi à trouver des chiffres pour se comparer à d'autres. La moyenne nationale est de 19,5 % mais ça ne veut rien dire puisqu'on sait que la pauvreté se concentre plutôt dans les grands centres, et dans les villes de notre strate, personne n'a pu nous dire où ils en étaient. Donc on ne sait pas évaluer mais on peut dire que c'est beaucoup. Dans cette situation de paupérisation des plus fragiles, le revenu médian (50 % des revenus sont au-dessus et 50 % en dessous) a augmenté ; il est de 22 180 € nets par foyer fiscal mais il n'augmente pas beaucoup. Par contre ce qui est observé c'est que le revenu moyen des pauvres a baissé. Les 10 % les plus riches ont continué à augmenter leurs revenus, les plus pauvres qui jusqu'à présent restaient à peu près au même niveau, pour la première fois ont encore moins de revenus et ces revenus passent de 6 500 € à 5 991 €, c'est-à-dire une baisse de - 7,8 %, ce qui fait que l'interdécile entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres, qui était jusque-là de 8,7, passe à 9,2. Pour un élément de comparaison, pour les agents municipaux, la différence entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est de 3,7, on est donc très loin. C'est un des points sur lequel on diffère un peu mais pas tellement des autres villes. Il y a deux chiffres marquants sur les autres villes de la même strate, c'est Mulhouse qui elle a un rapport interdécile de 13, c'est énorme et c'est plus élevé, et Dijon qui est à 7, c'est le moins élevé mais elle est vraiment seule dans cette catégorie.

Ensuite, chaque année nous travaillons un sujet un peu particulier. Cette année le diagnostic partagé s'est porté sur le surendettement et nous avons commencé à travailler, au cours de l'année, avec les banques, la Chambre des Notaires, les magistrats, les travailleurs sociaux, tous les gens concernés par le surendettement. On le voyait apparaître au moment des demandes d'aides ou à d'autres occasions et avec nos partenaires, nous avons voulu essayer de comprendre les causes de ce surendettement. C'est un panel très large, beaucoup plus large que d'habitude, qui a participé à ce travail.

Déjà une première remarque : le surendettement est en baisse. On est à 452 dossiers en 2011 contre 551 en 2010. On est une figure hétéroclite si j'ose dire ou étrange dans les courbes nationales parce que partout ailleurs ça a augmenté. Je n'ose pas imaginer, c'est trop tôt, que c'est le fruit du travail qu'on a entrepris parce que ce serait quand même trop simple que ça baisse aussi vite, mais on n'a pas su expliquer pourquoi on ne suit pas la courbe nationale sur ce point-là.

Qui est surendetté ? La cause principale c'est l'absence de revenus. Vous voyez déjà que 54 % des personnes surendettées ont des revenus inférieurs ou égaux au SMIC. On a ce qu'on appelle le surendettement actif, c'est-à-dire quand on a trop de crédits, et le surendettement passif quand on ne peut plus payer du tout. On voit que 25 % sont dans le surendettement passif ; ce sont surtout des employés, pour deux raisons, la première il y a une tentation de la consommation mais surtout c'est la difficulté des classes moyennes à accéder à la propriété. 68 % des cas correspondent à un accident de la vie qui a généré une baisse de ressources, on le voit : licenciement, chômage, séparation, divorce, maladie, accident, baisse de ressources, décès ou autres et 8 % de divers. Ce qui pèse dans le budget de ces familles, c'est le logement et ce sont les énergies. Le problème qui se pose et vous le savez, ce phénomène est connu, les gens les plus pauvres vont se retourner vers des crédits très onéreux de type revolving et ce sont des crédits qui sont essentiellement liés à la subsistance, donc on emprunte à un taux d'usure pour survivre, voilà la situation de ces familles-là. Un autre élément important qu'on verra dans les propositions qu'on va vous faire, on s'aperçoit que pour ces familles il y a un manque de repères dans la

vie économique et que la démonétisation favorise aussi ce surendettement, c'est-à-dire que les gens n'ont plus la notion de la monnaie. On voit que pour les familles qui peuvent prévoir, préparer leurs enveloppes et mettre leurs billets dedans, en fonction du budget familial, ça se passe mieux.

Sur quoi va-t-on travailler pour éviter ces surendettements ? 4 enjeux majeurs : le premier, là aussi cela a été travaillé avec les partenaires, c'est de recréer, de développer, de maintenir des liens. Mais avec qui ? Avec les partenaires qu'on a cités : les travailleurs sociaux, les banques, les gens liés au monde du droit ; ensuite maintenir le lien avec les familles : on s'aperçoit que c'est extrêmement important parce qu'il se passe deux phénomènes : soit la famille compense financièrement et elle a tellement à compenser que ce sont deux familles qui de ce fait se trouvent dans la pauvreté, elles se tirent vers le bas toutes les deux ou alors il y a la famille qui rejette celui qui a des crédits qui se retrouve tout seul ; donc il y a un travail de lien avec les familles mais aussi un travail de lien avec les créanciers ; donner signe de vie mais aussi faire en sorte que les créanciers n'aillent pas parfois jusqu'au harcèlement.

Deuxième point, développer l'information pour la rendre plus lisible et plus accessible sur les règles des créances, les lieux où se renseigner, les risques d'arnaque, ce risque étant très important par rapport aux personnes âgées et les accompagnements possibles.

Troisième point : optimiser l'intervention sociale. Il faut une formation spécifique des travailleurs sociaux parce que le traitement du surendettement est très technique, très juridique et il faut être très à jour. Renforcer la coordination entre les instances et maintenir ou renforcer les outils dont nous disposons, exemple : microcrédit ou l'aide au projet, de façon à ce que les gens n'attendent pas que les choses se passent mais soient parties prenantes dans leur rétablissement de situation.

Et enfin dernier point, éduquer à l'environnement économique, à l'éducation budgétaire, à la gestion et au suivi du budget, sensibiliser le grand public sur le risque du crédit à la consommation, sensibiliser aussi au risque de la démonétisation.

La Ville et son CCAS se mobilisent, comme on l'a dit, face à ce surendettement par un travail de coordination comme on vient de le dire et face à la crise et à la pauvreté, par l'activation de l'ensemble des outils et des compétences dont dispose la collectivité. Le service Analyse a noté -je le dis d'autant plus que ce n'est pas moi qui l'ai dit- que la force de ce travail réside dans la qualité de veille du CCAS et dans sa réactivité.

**M. LE MAIRE** : Je vais devoir m'absenter quelques instants mais je reste dans la maison. Marie-Noëlle va diriger le débat et je reviens.

**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Tout d'abord je veux remercier les personnes qui ont préparé et rédigé ce document très complet sur l'Analyse Partagée des Besoins Sociaux. Je ne reprendrai pas tous les points que vous avez déjà évoqués mais puisque le diagnostic partagé concerne le surendettement, je voudrais insister sur un point, qui est l'importance de l'accompagnement d'un public fragilisé dans les démarches à accomplir, aussi bien auprès des organismes qui peuvent apporter de l'aide mais aussi face au monde bancaire. Je trouve que les rapports sont très complexes, parfois ambigus, souvent impitoyables avec le monde bancaire qui sait bien vite prélever des agios ou autre pénalité dès qu'il y a un défaut de paiement, mais qui ne joue pas souvent son rôle d'alerte et d'accompagnement des publics en difficulté. Et les clients en difficulté, par pudeur ou par manque de connaissance de la réglementation ou par des difficultés qu'ils peuvent rencontrer face aux procédures, sont démunis face à la machine qui se met en route contre eux.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Merci Madame de ce témoignage, ce sont effectivement des points que nous avons abordés avec les partenaires.

**M. Pascal BONNET** : Je rejoins ma collègue sur la qualité du document et les félicitations aux services. C'est vrai qu'on a beaucoup de choses à lire en ce moment ; on a le budget, on avait les orientations budgétaires de l'Agglomération, on a ce rapport, donc je me suis efforcé de le regarder attentivement. Je constate qu'il y a l'analyse et les préconisations dans certains domaines et tous les ans il y a un domaine privilégié. Vous avez évoqué le problème du désendettement et il est beaucoup mis

l'accent sur la politique en direction des jeunes. Vous avez évoqué aussi la nécessité de réponse nationale, on ne va pas rentrer dans le débat national je pense parce qu'on n'aura peut-être pas les mêmes arguments...

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Sûrement.

**M. Pascal BONNET** : ...ceci dit il viendra peut-être, on ne sait jamais. Je voudrais mettre l'accent sur la question de la jeunesse et je crois que mes collègues interviendront plus sur d'autres points, sachant que bien entendu pour ce qui est du désendettement comme la précarité sociale, on a tous en commun le souci d'avoir une réponse qui passe par l'emploi, même si on n'a pas forcément tous les mêmes recettes.

Pour ce qui est de la jeunesse, je trouve intéressant qu'on analyse les préoccupations et besoins de la jeunesse mais je pense qu'il y a aussi danger à être dans une lecture communautariste. Et c'est un danger que je voudrais qu'on puisse éviter. On analyse un peu une tribu avec un regard extérieur, on est tous susceptible d'avoir été jeune ici et certains le sont encore et je leur souhaite d'être vieux un jour, donc est-ce que c'est une référence d'être jeune, est-ce qu'on peut généraliser ? On le dit ici même de toute façon que c'est beaucoup plus complexe que ça, donc je suis un peu gêné par des choses qui me paraissent un peu communautaristes dans l'analyse de la problématique de la jeunesse à Besançon. Ensuite, en terme de présentation, j'aurais aimé qu'on commence par une définition parce qu'on parle de jeunesse et on ne sait pas de qui on parle. On lit un peu plus loin qu'il y a des statistiques sur les 16-25 ans. Donc on en déduit qu'on parle des 16-25 ans. On parle des enfants à un autre moment, donc là on est dans les 16-25 ans parce que les critères de limite de l'adolescence sont très flous, la majorité c'est 18 ans mais ce n'est pas la fin de l'adolescence. Donc là on sait qu'on est dans les 16-25 ans mais je pense qu'il aurait été bien de l'annoncer au départ. Après on nous dit que dans les 16-25 ans il y a deux catégories, en gros l'âge du lycée, même si tout le monde n'est pas au lycée car il y a de plus en plus de voies qui sont en alternance, et l'âge du post-lycée qui n'est pas uniquement l'université comme c'est dit avec la question de l'emploi ou du non emploi précoce pour certains. Donc à partir de ce moment-là, je suis un peu plus au clair par rapport à la définition mais j'aurais aimé qu'elle soit indiquée au départ plutôt qu'avoir à la chercher dans le document. Ensuite je ne voudrais pas non plus qu'il y ait trop de complaisance. On peut être attentif, on parle d'exigence, on parle des deux, on dit qu'on doit aux jeunes, je ne pense pas qu'on doive aux jeunes. Ce qu'on doit aux jeunes c'est une vigilance sur la situation du pays et de la planète. Mais quand j'étais jeune je n'estimais pas que les adultes me devaient quelque chose, je ne pense pas qu'on doive aux jeunes. On a des droits et des devoirs, ils ont des droits et des devoirs. Je pense qu'ils ont avant tout besoin de repères plus que de complaisance et dans ce document il y a à la fois une volonté d'apporter des repères et il y a beaucoup de flou aussi et des termes, c'est peut-être des termes habituels mais quand je lis par exemple qu'on doit les amener à «décohabiter» pour aller vers l'autonomie, je trouve qu'on est complètement à côté car ils ne cohabitent pas avec leurs parents, ils habitent chez leurs parents. C'est peut-être des termes qu'on emploie mais je trouve que ça a beaucoup de sens et on ne leur demande pas d'aller vers l'autonomie, on espère qu'ils aillent à l'indépendance, et je crois qu'on est dans une société aujourd'hui où justement peut-être qu'ils pensent trop qu'ils cohabitent avec leurs parents, et ils ont beaucoup de mal à être autonomes et encore plus à être indépendants. Donc je pense que la société, les élus et les institutions doivent justement éviter cette confusion. On est clairement dans la situation de jeunes qui au départ habitent chez leurs parents, qui n'ont pratiquement pas d'autonomie et qu'on vise à permettre à accéder à une réelle indépendance. Après ça pose d'autres questions que les aspects sociologiques ou familiaux. Il y a la question de l'emploi et de l'indépendance matérielle et c'est très complexe et je ne veux pas entrer dans ce débat. Mais il me semble que pour aborder une question comme celle-là -je vais encore polémiquer sur les mangas peut-être, je n'ai pas été compris la dernière fois-, je pense qu'il est important d'entendre quelles sont les demandes des jeunes mais il est important pour la société de garder des repères constants, même s'il faut les écouter.

Après j'aurais quelques remarques plus concrètes. J'ai remarqué qu'il était dit qu'il y avait une augmentation du nombre de jeunes adultes en allocation adulte handicapé. La question que je me pose c'est est-ce que c'est une augmentation des situations de handicap ou au contraire une plus grande attention à les dépister. J'espère que c'est plutôt l'autre situation et le handicap psychique en particulier était peut-être moins reconnu avant. Ensuite, pour ce qui est de l'addiction on dit que les politiques sont en

difficulté, ce qui est vrai, les politiques au sens action politique. Moi je pense qu'en matière d'addiction la première chose c'est la tolérance zéro par rapport au produit, non pas par rapport au consommateur. Aucun produit ne mérite la moindre relativité quant à sa nocivité. Il n'y a pas de drogues douces, ça n'existe pas, même si on le disait avant. La toxicité neurologique, en particulier, est constante et après il y a des questions d'illégalité. Je crois qu'aujourd'hui il faut être extrêmement vigilant là-dessus parce qu'on voit de plus en plus des effets assez délétères, sur le plan neurologique, sur le plan intellectuel, sur le plan des performances, très précoces avec certains produits toxiques sans parler des drogues autorisées type tabac. Donc je crois que la première chose à faire pour nous tous c'est d'être conscients du fait qu'il n'y a pas de drogues douces, ça n'existe pas, contrairement à ce qui a pu être dit.

Ensuite, pour terminer, deux points sont évoqués, la question de la mobilité et la question des loisirs. Il y a des limites sociales et matérielles qui existent mais je pense qu'à Besançon on n'est pas dans la situation où les jeunes sont le plus en difficulté, tant pour la mobilité que pour les loisirs parce qu'il y a une offre. Je crois que le problème est plus dans la ruralité et pour l'Agglomération, il est plus en dehors de Besançon parce que l'offre de transport n'est pas au niveau de l'offre bisontine. Et donc on est quand même dans une situation privilégiée en ville, même si tout le monde n'en bénéficie pas pour autant, par rapport à la ruralité et à l'Agglomération même en l'occurrence. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Merci Monsieur BONNET. Je précise, concernant tout ce qui a trait à ce document lié à la jeunesse, que ce sujet n'a pas été traité dans l'ABS à proprement parler et il ne faisait pas partie d'un diagnostic partagé comme l'est le surendettement. Mais nous avons eu une commande par rapport à ces besoins de jeunes, donc on vous remercie de votre contribution et de toutes vos remarques, simplement on a jugé très utile de vous mettre les résultats de cette commande pour que vous en ayez connaissance puisque depuis deux à trois ans c'est vrai qu'on a décidé de se préoccuper de la jeunesse. Je vous remercie donc de votre contribution mais je vous précise que ce chapitre-là a été traité un peu différemment. C'est un ajout dont on a pensé qu'il pouvait intéresser le Conseil Municipal. Et je rends sa place au Maire.

**M. Jean-Marie GIRERD :** J'ai trouvé très intéressant ce rapport d'Analyse partagée des Besoins Sociaux, d'autant plus que c'est un élément qui va nous permettre tout au long de l'année de pouvoir avoir des démarches plus sérieuses, plus factuelles, basées sur des faits et des éléments qui sont reconnus et intangibles.

Par contre j'ai un certain nombre de remarques plus particulièrement sur la page 9, sur la partie paupérisation - inégalité ; au niveau du rapport interdécile à Besançon j'ai une petite question : est-ce que c'est avant ou après impôts et redistribution des prestations sociales parce que moi, dans les chiffres que j'avais en tête, en général ce rapport est plutôt à 3,5 - 4 qu'à 9,2. Mais c'est une question que je vous pose.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je vous réponds tout de suite, c'est avant redistribution.

**M. Jean-Marie GIRERD :** D'accord, c'est avant redistribution. Donc je crois qu'il serait intéressant qu'on puisse voir à la fois, je vais même vous proposer quelque chose, l'effet des politiques sociales qui sont menées au niveau national et aussi au niveau local. C'est une question que j'avais posée et ce serait intéressant qu'on puisse voir l'effet sur cette évolution du rapport interdécile pour voir s'il y a un impact important et si on arrive à améliorer ce niveau d'inégalité.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Pour le faire, il faudrait qu'on ait des chiffres qu'on n'a pas.

**M. Jean-Marie GIRERD :** C'est une proposition mais ce serait intéressant. Autre question, sur le seuil de pauvreté. J'ai une question puisqu'en général il y a deux seuils qui sont retenus, 50 % ou 60 % du revenu médian. Au vu des chiffres que vous m'avez donnés je pense que c'est plutôt 60 % puisque ce seuil de pauvreté en 2007 était à 908 €. En 2010 il était à 956 donc je pense que ça doit être 60 % du revenu médian.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Vous avez raison.

**M. Jean-Marie GIRERD** : Très bien. Par contre, j'ai un autre constat à faire parce que je crois qu'il faut se mettre dans une perspective plus longue et là je vais faire un point, en faisant attention à mes propos, c'est qu'entre 1970 et 2007, ce seuil a quasiment doublé, c'est-à-dire qu'en euros constants il est passé de 473 € à 908 €. Ça veut dire qu'il y a une évolution à ce niveau-là mais il y a un autre problème qui se glisse par rapport à cela, c'est en quelque sorte qu'on ne vit plus dans la même société qu'en 1970 et que les besoins ne sont plus les mêmes, donc c'est pour ça qu'il y a une difficulté par rapport à cela. Mais je dois dire qu'il est quand même important de noter que dans nos sociétés cela a presque doublé sur les 40 dernières années. Enfin quand on parle des inégalités en France, je crois qu'il est bon de se comparer, puisqu'on a dans ces rapports un certain nombre de données nationales, à d'autres pays. Et par rapport aux inégalités, je dirais que la France ne se situe pas dans une mauvaise position. Par exemple si l'on utilise ce que les économistes appellent le coefficient de Gini qui serait de 0 dans la situation où toute la population aurait le même revenu et de 100 dans la situation où une seule personne disposerait de tout le revenu, la France est dans une situation fort honorable avec un coefficient de 27 qui la place au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, un coefficient égal à celui de l'Allemagne et inférieur à celui du Canada, de l'Irlande, du Japon, de l'Italie et des Etats-Unis.

**Mme Solange JOLY** : Nous venons de le voir, l'Analyse des Besoins Sociaux nous donne l'état de santé et du bien-être social de la population bisontine. Plus largement cette étude nous laisse également entrevoir la situation sociale de plus en plus dramatique de nombreux Français. Je ne reviens pas sur les chiffres donnés, un constat hélas qui ne nous surprend pas car il est le résultat de l'absence d'une vraie politique sociale volontariste, remplacée par une politique d'aide ciblée, d'appels à projets mettant en concurrence tous les acteurs du social, sans vision à long terme, de casse des services publics et de culpabilisation des citoyens. Non content d'avoir détruit cette politique, le Gouvernement essaie de monter les citoyens les uns contre les autres en lançant la chasse aux soit-disant assistés profitant de notre système social. Mais qui sont réellement ces assistés ? Ce sont plutôt ces riches patrons qui bénéficient de stock-options, de parachutes dorés, de bouclier fiscal et qui sont les maîtres d'oeuvre du chômage, des délocalisations, qui utilisent le travailleur comme une variable d'ajustement. Ce sont bien les actionnaires qui ont remplacé la valeur travail par la valeur financière sans état d'âme, les riches propriétaires qui rendent le logement inaccessible et j'en passe. Et on nous promet encore de l'austérité. Mais pour qui ? Preuve en est, les riches sont plus riches et les pauvres sont plus pauvres. Alors osons concrètement enfin une véritable Europe sociale et une vraie politique sociale nationale qui rendent enfin la dignité à tous les citoyens.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : Je vais être plus locale. Tout d'abord je tenais vraiment à remercier les services qui nous ont aidés et qui nous aident quotidiennement à travailler sur l'action sociale parce que ce n'est vraiment pas facile.

Je voudrais tout d'abord compléter l'exposé de Mme SCHOELLER. En effet l'observation sociale constitue une aide à la décision et devant la complexité grandissante des phénomènes sociaux les crises se succèdent, le désengagement de l'Etat également. Toutes ces observations font partie intégrante de nos politiques publiques pour répondre aux besoins de la population. Face à cela, bien sûr le CCAS est largement engagé dans ces politiques de développement social local et a mis en place plusieurs actions. Par rapport à l'ABS de l'année dernière, il y a trois actions dont je voudrais vous parler : pour le RSA nous avons des chiffres qui prouvent qu'il y a eu une augmentation de 300 personnes. Le RSA n'a pas servi à ce qui était souhaité mais il a juste confirmé l'accompagnement généraliste des travailleurs sociaux qui jouent un rôle déterminant. Je tenais absolument à le dire. Le nombre de RSA a donc augmenté de 300 personnes. En ce qui concerne les sorties du RSA, on ne peut pas parler de sorties positives, on parle plutôt de gens qui passent du RSA socle au RSA activité, qui ont des ressources variables chaque trimestre. On parle d'accompagnement, sachant encore une fois que les personnes suivies sont les plus éloignées de l'emploi et dont Pôle Emploi ne peut pas s'occuper. Pour ces personnes c'est vrai que notre parcours est plus lent, plus compliqué mais on y arrive tranquillement. Par rapport à l'allocation des handicapés, c'est vrai qu'il y a eu une augmentation tout simplement parce qu'on aide les personnes à connaître et valoriser leurs droits, et c'est justement une donnée importante par rapport à notre étude. Une autre action mise en place et qu'on continue encore à encourager, c'est la lutte contre la précarité énergétique. Comme vous le savez, le prix de l'énergie augmente, donc nous travaillons bien sûr avec la Ville...

**M. LE MAIRE** : Le CCAS c'est un peu la Ville quand même !

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : ... je veux dire avec les élus de la Ville, la Ville et le CCAS, on travaille sur cette action pour aider les personnes en grande difficulté, dans la précarité à s'en sortir, ne serait-ce que par des petits budgets, cela a un impact quand même important. Par rapport à la jeunesse c'est vrai qu'on a travaillé énormément, il y a eu un plan jeunes global...

**M. LE MAIRE** : Il faut faire court, je suis désolé, il ne faut pas refaire le discours de la Première Adjointe chargée du CCAS.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : ...ce n'est pas un discours, c'est une réponse...

**M. LE MAIRE** : C'est l'Adjointe qui généralement répond.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : On ne refait pas l'intervention mais on répond aux questions.

**M. LE MAIRE** : Mme SCHOELLER a déjà répondu à cette question. J'ai dit tout à l'heure qu'il y avait un ordre du jour très chargé et je souhaiterais que vos interventions soient courtes.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : Si on fait une ABS c'est qu'il faut mettre en place des actions et ce sont les actions sur lesquelles on a travaillé, donc je pense que c'est important de le dire. Donc par rapport à la jeunesse, il y a eu effectivement une étude sur les jeunes les plus éloignés, à part, non intégrés à l'action globale des jeunes et c'est vrai qu'il y a eu pas mal d'actions mises en place surtout concernant la santé, les addictions et comment les faire venir par cet intermédiaire-là pour travailler avec eux sur un accompagnement plus généraliste.

**M. LE MAIRE** : Merci Nozhat mais je vais quand même préciser une petite chose après ces compléments. Je suis le premier à déplorer les désengagements de l'Etat, 3 millions par an mais sur le CCAS ce n'est pas juste de dire cela parce que l'Etat reste le 3<sup>ème</sup> financeur du CCAS. Donc, dans un souci de crédibilité je dénonce les désengagements de l'Etat lorsqu'il y en a, là ce n'est pas le cas, il y a eu des réorientations de politique mais d'un point de vue financier, on n'a pas moins d'argent au CCAS pour lequel, je le rappelle, l'Etat est le 3<sup>ème</sup> financeur avec 13 %, le premier financeur étant la Ville avec 38 %, le deuxième on le sait peu, les usagers avec 22 % et le 4<sup>ème</sup> le Conseil Général pour 9 %. Je tenais à le souligner.

**Mme Martine JEANNIN** : Besançon se situant parmi les villes les plus solidaires de France...

**M. LE MAIRE** : Et elle en est fière !

**Mme Martine JEANNIN** : ...dont le geste social est sans commune mesure avec d'autres villes, nous avons forcément à la lecture de ce rapport d'Analyse des Besoins Sociaux, en premier, un sentiment de gratitude, et en réfléchissant en tant qu'élue un sentiment qui va aussi sur la question de comment on finance ou plus exactement qui financera l'augmentation de la demande sociale. Dans les plus grandes lignes, on lit sur le rapport que la jeunesse est souvent composée d'étudiants, donc de non résidents, donc qui ne paient pas d'impôts. Beaucoup de jeunes sont sans emploi, pour répondre à M. BONNET, des jeunes qui sont en âge de travailler, bien évidemment, on parle de ceux-là. La population des personnes âgées augmente, 9 700 personnes perçoivent l'APA. La Ville accepte également de s'occuper des migrants et des sans abris. Ok, c'est du social. Cependant il faut le savoir, d'après une enquête de l'INSEE de novembre 2011, en Franche-Comté 8 % des personnes qui se lèvent le matin pour aller travailler touchent 950 € nets par mois. Ces 8 % enchaînent CDD, temps partiel imposé, intérim. On retrouve essentiellement à Besançon les emplois précaires dans les grandes surfaces et c'est sans parler des 49 000 chômeurs. Il existe, comme on le voit dans le rapport page 11, au revenu médian bisontin une grande disparité entre le + et le - dans les tranches d'âges entre 40 et 60 ans. D'après un calcul, en retirant les charges patronales, certains ont des salaires nets allant de 4 000 à 5 000 € nets et d'autres ont des salaires de 950 € nets. Nous ne sommes pas à Besançon tous des «cas soc.» ! Ce qu'il serait intéressant de savoir ce n'est pas tant le revenu médian mais plutôt dans quelles entreprises ou quelles collectivités territoriales se situent les plus hauts salaires. On serait peut-être étonné du résultat de l'enquête. Par

exemple, combien de personnes travaillant touchent un salaire de 950 € nets et combien touchent un salaire de plus de 4 000 € nets ? Car comme l'a dit M. HOLLANDE, on devient riche à partir de 4 000 €, alors on verra bien dans quelques jours si M. HOLLANDE gagne les élections s'il sera davantage entendu. Lorsqu'on demandera un effort aux collectivités territoriales, vous ne pourrez plus dire alors «c'est la faute de l'Etat», il faudra trouver un autre discours.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Sur ce rapport, je note qu'en 2010 nous avons enregistré 6 476 demandeurs d'emploi de catégorie A. Il se trouve que c'est le point qui m'intéresse le plus puisqu'un rapport du PLIE annonce des chiffres contraires en plus forte augmentation en 2011, à savoir plus de 10 000 personnes qui sont au chômage, vous imaginez la hausse donc de passer en un an de 6 400 demandeurs d'emplois de catégorie A à plus de 10 000, je pense que ce chiffre est particulièrement préoccupant et c'est pour cela que je vais plutôt m'attarder sur cet aspect-là. C'est le PLIE, je parle de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Les chiffres que vous donnez ne sont pas les bons.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Ecoutez, en tout cas ils parlent de Besançon, ils ne parlent pas de la CAGB. On regardera mais en tout cas ça m'a particulièrement...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas «on regardera», je vous dis que les chiffres que vous donnez ne sont pas les bons chiffres, ce sont les chiffres qui regroupent l'ensemble de la CAGB.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Quels sont les chiffres que vous avez pour 2011 ?

**M. LE MAIRE :** Continuez Madame.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Je vais continuer. Je constate que l'approche ne varie pas, on est toujours sur cette approche essentiellement contemplative et compassionnelle. Comme je l'ai déjà dit, cette approche ne peut pas constituer une réponse durable pour redonner de la dignité à ces Bisontines et Bisontins en situation de fragilité et de souffrance. L'immense majorité d'entre eux souhaite avant tout trouver un emploi ou créer une activité économique. Il faut donc mettre le paquet pour remettre toutes ces personnes au travail, notamment dans tout ce qui concerne l'attractivité et faire en sorte qu'on ait le maximum d'entreprises dans notre belle ville. C'est le cas de la ville de Belfort. Afin de prévenir et d'enrayer durablement le chômage et la pauvreté, elle a su créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises, je l'ai déjà dit, que ce soit Général Electric -on l'a vu à Alstom- mais également énormément de PME-PMI qui se rapprochent de ces centres-là pour justement pouvoir aussi travailler avec ces grands groupes et ce qui fait des milliers et des milliers d'emplois créés tous les ans. C'est également le choix de la Municipalité d'Ornans avec Alstom Transport, Guillin Emballages et bien d'autres PME qui s'y installent. A Besançon, parmi les dix premiers employeurs, la Ville, le secteur public représentent plus de 2/3 des emplois. Avec le CHU en tête du classement, le Conseil Général, l'Université, ça peut être une bonne chose mais axer l'essentiel de notre politique sur l'emploi public ou alors à la limite les services, moi ça me semble quand même particulièrement compliqué. Si on ajoute à cela le fait que les entreprises aujourd'hui, qui auraient été un peu plus téméraires, qui auraient souhaité s'implanter dans notre ville sont découragées par le versement transport, la très forte augmentation du versement transport pour financer le fameux tram. Et donc une stratégie on le voit bien qui conduit aux effets qu'on voit là. Je préconise vraiment de mettre le paquet sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, sur la formation mais également sur le fait vraiment d'aller chercher les entreprises pour qu'elles viennent s'établir là et aussi encourager les employeurs et les créateurs d'entreprises qui sont sur notre territoire.

**M. Michel OMOURI :** D'abord je tiens à féliciter les services du CCAS pour ce remarquable rapport. Dans un premier temps je souhaite mettre le curseur sur les personnes les plus fragiles qui vivent sous le seuil de bas revenus qui s'établit à 956 € mensuels. Je vais encore me répéter, à force d'avoir privilégié durant des décennies les métiers de services, on a créé de la pauvreté à Besançon. Comme le fait remarquer constamment ma collègue Mireille PEQUIGNOT, une seule politique industrielle peut réduire la pauvreté qui touche les personnes non qualifiées. Une grande partie de votre majorité a une vision négative de l'entreprise et a toujours la mélancolie des années Lip. Cette idéologie condamne 17 % de la

population bisontine à vivre en dessous du seuil de bas revenus. Nous avons des atouts pour relancer l'industrie du Grand Besançon grâce à la nouvelle zone industrielle autour de la gare d'Auxon. Mais hélas rien n'est prêt pour accueillir les entreprises, alors que celle du Nord Franche-Comté est prête pour en accueillir. J'ai bien peur que les investisseurs ne cherchent à s'implanter dans l'agglomération Belfort - Montbéliard, c'est ça la réalité.

En ce qui concerne le surendettement qui touche un grand nombre de Bisontins, les dépenses de charges liées au logement sont une partie des causes du surendettement. L'amélioration de l'habitat est peut-être une solution mais nous constatons, après chaque rénovation urbaine, une augmentation significative des loyers. Une partie des habitants de Planoise ont manifesté leur colère suite à une augmentation forte des loyers due aux travaux de rénovation. Nous devons analyser l'impact d'une future rénovation urbaine sur les loyers et mieux informer la population bisontine pour une meilleure transparence. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Vous savez, quand j'entends votre discours sur l'industrie, quand même quelque part je me dis «quel culot», quel culot ! Quand vous tapez en permanence sur le secteur public, je ne vous demande pas où vous travaillez. Pourquoi ne mettez-vous pas en accord vos paroles et vos actes ? Pourquoi n'allez-vous pas, vous, travailler dans le privé et dans le monde industriel puisque vous êtes en train de critiquer la création d'emplois publics ici alors que vous en vivez vous-même ? Il faut quand même un sacré culot. Moi j'ai une différence avec vous Monsieur OMOURI, c'est que j'ai travaillé en usine, je sais ce qu'est un étai-limeur, une perceuse, je sais ce qu'est une carte de pointage, je sais ce que c'est que d'arriver à l'heure, et d'avoir un patron. Je sais cela et les chefs d'entreprise je les connais tous, la plupart même par leur prénom, je ne suis pas sûr que ce soit votre cas. Les chefs d'entreprise dont d'ailleurs un certain nombre faisaient partie de mon comité de soutien et pas des moindres, savent bien ce que la Ville fait. Parce que vouloir faire peser sur Besançon le chômage, qui a augmenté dans les proportions que l'on sait dans toute la France, c'est quand même spécialement «gonflé» si vous me permettez l'expression. Il y a aussi autre chose dont je suis très fier par exemple : vous savez combien ça représente d'emplois les militaires ici en Franche-Comté, combien de feuilles de paie tombent ici ? Vous savez que la plus grande entreprise de la région ce sont les militaires. Le Général nous disait qu'il y a 6 000 personnes sur le bassin d'emploi de Besançon qui vivent entre le 19<sup>ème</sup> Génie, les régiments de Génie, l'Etat Major des Forces n° 1, la Brigade Blindée, tout le personnel civil autour, il y a 6 000 personnes. Alors, arrêtez de vouloir faire croire, vous et votre collègue à laquelle, vous le savez, je ne réponds plus depuis déjà quelque temps, arrêtez de faire croire quand même que l'industrie ne nous intéresse pas. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je vais encore à Bâle, peut-être vous y croiserai-je Monsieur OMOURI, pour rencontrer les entreprises locales qui vont là-bas en Suisse pour s'exporter, pour vendre le savoir-faire bisontin. Je ne vous y ai jamais vu, je ne vous ai jamais rencontré dans une entreprise, donc ce discours-là, ces grandes leçons sur les services quand en plus on en vit, quand même je vous appelle à un peu de décence.

**M. Michel OMOURI :** Ecoutez, Monsieur le Maire, j'aime bien venir avec des documents, chiffres à l'appui. L'Express du mois de novembre cite «Une gare de plus pour une gare de trop», c'est le titre : «rien n'est prêt pour accueillir des nouvelles entreprises», c'est ça la réalité. Vous dites que vous avez travaillé dans le privé, Monsieur le Maire, vous avez arrêté de travailler depuis 1993 dans le privé, il faut bien que vous compreniez que vous êtes devenu un professionnel de la politique.

**M. LE MAIRE :** Vous vous trompez totalement. Vous devriez amener aussi Le Point qui, dans sa première page dit : «Besançon, elle a tout d'une grande».

**M. Michel OMOURI :** Quand on vous dit des choses mais qu'on vous dit les vraies causes de la pauvreté à Besançon, vous avez l'air de vous énerver. Mais si Monsieur le Maire, quand on vous dit des choses vraies, vous dites quoi ? Vous dites l'inverse. C'est la vérité. La zone industrielle d'Auxon n'est pas terminée alors que celle du Nord Franche-Comté l'est. Vous croyez que les entreprises vont aller où ? Est-ce qu'elles vont se dire «le Maire de Besançon est sympathique, on va attendre peut-être 2014-2015 que cette zone soit terminée» ? C'est ça la réalité Monsieur le Maire.



**M. LE MAIRE :** La zone d'Auxon n'est pas une zone industrielle mais une zone destinée au tertiaire qui, vous le savez, est dans une situation d'assez grande fragilité du point de vue écologique et environnemental, ce qui fait que les choses n'avancent pas très vite car nous devons effectivement prendre des précautions, ce qui est tout à fait normal. Mais il y a déjà de très grands contacts, il y a des bâtiments qui sont quasiment vendus à de grands promoteurs qui ne sont pas bisontins, qui viennent de l'extérieur parce qu'ils croient au développement de cette ville. Madame PEQUIGNOT, vous voulez répondre aussi ?

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Je vais simplement reprendre la parole pour constater un déni de démocratie parce qu'entre les menaces dans la presse, entre les menaces dans le BVV, on ne peut plus s'exprimer. Chaque remarque, notre contribution, au lieu d'en tenir compte, vous préférez dire que vous n'allez plus répondre. Mais moi je continuerai de prendre la parole à la fois pour dire que sur l'industrie, vous avez baissé les bras, que sur l'industrie vous avez renoncé, parce qu'en tant que Maire de la capitale comtoise, dire que «l'industrie à Besançon c'est terminé», je pense que c'est une erreur grave. Je pense que c'est une erreur grave et que vous devrez en rendre compte parce qu'on le voit bien, que ce soit le mouvement de relocalisation des entreprises, la réindustrialisation, que, à la fois quelle que soit la sensibilité politique, tout le monde aujourd'hui s'accorde à dire qu'on ne peut pas baisser les bras face à tous nos savoir-faire qui partent, on ne peut pas continuer de les laisser partir et moi je pense que vous en porterez une large part de responsabilité Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. Exceptionnellement je vais vous répondre. J'avais dit que je ne vous répondrais plus parce que Madame vous m'avez diffamé en disant que j'étais quasiment quelqu'un qui se faisait soudoyer. Je vous ai demandé des excuses et je vous ai dit que tant que vous ne vous seriez pas excusée je ne vous répondrais plus, donc je continue sur cette ligne-là. C'est vous qui n'êtes pas à votre place quand vous accusez le Maire par des propos scandaleux publiés sur internet et dans la presse. Je vais vous demander, Madame PEQUIGNOT, de revenir à la réalité parce que vous devez quelquefois rêver si vous m'avez entendu une seule fois dire ou écrire que je pensais que l'industrie était terminée à Besançon alors que je me bagarre en permanence et personnellement pour faire venir des entreprises, que je vais voir des chefs d'entreprise de Besançon et de l'extérieur, que je me déplace, que je vais dans des salons, que j'ai des rencontres à Paris, à Genève, à Lausanne, à Bâle... je dis que la discussion est terminée. Je ne sais pas si une seule personne ici croit ce que vous dites parce que chacun sait ici que c'est faux et que l'industrie je l'ai vissée au corps car j'en suis issu Madame, et que je sais ce que c'est que de travailler dans l'industrie. Et vous, je ne suis pas sûr que vous le sachiez.

**Mme Danièle POISSENOT :** Me permettez-vous de parler en tant que vice-présidente de l'Agglomération pour répondre à M. OMOURI sur le logement ?

**M. LE MAIRE :** Bien sûr !

**Mme Danièle POISSENOT :** Pour reprendre un petit peu les termes de cette soirée, on voit que la précarité des foyers se pérennise et s'amplifie et on le voit évidemment, on le constate par les chiffres de l'ABS mais si on regarde un petit peu autour de soi on n'a même pas besoin de chiffres pour s'apercevoir de cet état de fait sur la précarité. Les collectivités luttent quotidiennement bien entendu contre cette précarité même si les outils essentiels sont de la compétence de l'Etat. Je vais vous donner un exemple très simple où la collectivité prend en charge ce que l'Etat délaisse, je veux parler du logement locatif public. Le logement est, je vous le rappelle quand même, un des besoins fondamentaux des hommes qui est inscrit à ce titre dans la déclaration des droits de l'homme. L'Agglomération a pris la compétence Habitat et ce depuis 2001. Et depuis ce moment-là le service Habitat s'est structuré avec une volonté particulière d'aider les bailleurs publics sur les programmes neufs et maintenant beaucoup sur la réhabilitation. Le Comité Régional de l'Habitat s'est tenu hier, donc à ce propos-là Robert STEPOURJINE et moi, puisque Robert STEPOURJINE est vice-président de l'Agglomération à l'Habitat, on a demandé au service de nous préparer un topo sur les subventions attribuées aux bailleurs publics par l'Agglomération et par l'Etat. On a pu constater qu'à partir de 2010, même en 2009 mais de façon moins virulente, les crédits de l'Agglo affectés aux opérations de construction de logements locatifs publics sont plus importants que ceux de l'Etat, avec une différence, écoutez bien, de 604 000 € en 2010 et de 470 000 € et des poussières -je vous les laisse- en 2011. De ce fait et afin de contribuer à l'équilibre des

opérations de logement locatif public, la CAGB puise de plus en plus sur son enveloppe pluriannuelle en répondant à plus de 80 % aux demandes de subventions des bailleurs. De plus, sans la participation complémentaire de la part de la Communauté d'Agglomération, notamment au titre de la surcharge foncière, plusieurs opérations de bailleurs n'auraient pu avoir lieu. Et là il s'agit de plus de 60 appartements locatifs publics sur Besançon et sur la périphérie. Par cet exemple on peut voir là, Monsieur le Maire, en ce qui concerne le logement, le désengagement de l'Etat et ce n'est pas qu'un refrain récurrent comme j'ai pu le lire dans les médias ce week-end, ce désengagement de l'Etat, mais bel et bien une réalité qui, sans les collectivités, contribuerait à rendre encore plus de précarité pour certains d'entre nous qui ne peuvent prétendre ni au logement privé et encore moins à l'accession à la propriété. Je vous remercie.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, rapidement puisqu'effectivement le temps passe, je rejoins la cohorte des remerciements qui se sont portés vers les rédacteurs de ce document. Simplement ce que je dirai, c'est qu'il est dommage qu'il n'y ait pas, en plus, ce que je pourrais appeler une analyse partagée des stratégies de réponse aux besoins. Le pendant de l'Analyse partagée des Besoins Sociaux pourrait être une analyse partagée des stratégies de réponses à ces besoins. Là encore il faudrait déjà que vous pesiez de votre poids de maire pour créer les mises en vis-à-vis. Je lis comme tout le monde que ce document est le produit du travail de tout un cercle de personnes averties, mais je pense qu'il pourrait y avoir tout un cercle de personnes non moins averties qui iraient des responsables de l'Etat, notamment de l'Agence de Cohésion Sociale quand même, c'est pour ça que vous vous satisfaisez et je vous en remercie de l'aide de l'Etat au CCAS, jusqu'aux industriels, parce que le peu de contacts que personnellement j'ai avec eux, évidemment c'est plus avec des délégations à l'économie, on les entend dire qu'ils embaucheraient bien ou qu'ils feraient bien ceci ou cela. Il y a toujours cette répulsion vis-à-vis de l'industrie et de l'entreprise. Il me semble qu'il y a une interface qui pourrait être rapidement comblée ou jouée et ça c'est le rôle de la collectivité, pour créer ces mises en vis-à-vis et pour faire émerger, mais avec ces acteurs économiques des stratégies sur trois ans par exemple de réponse aux besoins en particulier des jeunes, de ceux qui cherchent du travail, de ceux qui ont des très petits revenus, sur le logement, sur le problème des personnes handicapées, sur les déplacements, etc. Je pense qu'il serait bon que vous vous attachiez à nous procurer cette analyse partagée des stratégies de réponse.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** On est dans une situation à deux têtes là. Je rappelle que l'ABS est une obligation pour les CCAS, mais que les stratégies de réponse sont faites et discutées au sein de l'instance qui s'appelle le Conseil d'Administration du CCAS. De deux choses l'une, ou bien on est obligé de faire court parce qu'effectivement il y aurait eu beaucoup de choses à dire, ou bien il faut non seulement qu'on vous détaille tout mais qu'en plus on fasse un conseil d'administration bis du CCAS, ça va devenir compliqué pour nous ! Les délibérations existent, il suffit d'aller les consulter sur internet. Je rappelle simplement qu'il n'y a nulle obligation de vous présenter ce document, on pense que c'est très important de partager tout cela avec le Conseil Municipal mais je me vois mal refaire un conseil d'administration ici. C'est dans les attributions du CA du CCAS.

**M. Jean ROSSELOT :** D'abord le CCAS est un établissement public rattaché à la Ville et ce qui se passe au CCAS nous concerne. Ce n'est pas parce que le CCAS a la personnalité juridique qui fait qu'il a un budget propre, des organes propres, etc., qu'on n'est pas à pouvoir regarder ce qu'il fait et à entendre ses propositions qui d'ailleurs sont bonnes...

**M. LE MAIRE :** C'est bien évident.

**M. Jean ROSSELOT :** Il est évident que parallèlement dans un document unique on pourrait avoir une synthèse des stratégies de réponse. Voilà, c'est tout ce que j'ai dit et me répondre : vous n'avez qu'à aller consulter le registre des délibérations du CCAS, franchement, Marie-Noëlle, c'est quand même pas très fort pour un premier Adjoint. C'est facile de faire faire un résumé par le CCAS qui a si bien rédigé ça, et joindre un pendant synthétique des stratégies.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je vous ai dit l'année dernière qu'il suffit que vous nous demandiez le document, on vous l'enverra.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais on en débat, on débat là des problèmes des besoins sociaux, il faut tout amener sur la table.

**M. LE MAIRE :** On fait un débat ce soir sur l'Analyse des Besoins Sociaux, un débat public, ce qui ne se faisait pas d'ailleurs ces dernières années parce qu'on considère que c'est important de le faire. Il y a des débats au CCAS dans lesquels vous êtes représenté et très bien représenté mais on ne refait pas les débats ici, ce n'est pas pour vous empêcher de discuter, pas plus qu'on ne refait ici les débats de la RAP de l'Opéra Théâtre, que l'on ne refait les débats de la Citadelle, qui sont aussi des établissements publics ou de La Rodia. Je crois qu'effectivement tout est transparent, vous avez raison de poser des questions si vous avez des interrogations. A ce moment-là posez déjà la question à celles et ceux qui vous représentent et s'il y a des coins d'ombre, Marie-Noëlle -tu vois maintenant on est deux à ne pas être bons, ça me rassure, je ne suis plus tout seul- Marie-Noëlle se fera un plaisir de vous répondre. Mais on ne peut pas ce soir refaire les débats du CCAS où tout le monde est représenté et je crois que les choses sont bien ainsi. Ça va faire quand même déjà 1 h 30 que l'on débat sur ce rapport.

**M. Pascal BONNET :** Je serai rapide. Monsieur le Maire, j'entends que vous êtes heureux d'avoir le soutien de nombreux chefs d'entreprise et c'est très bien mais je pense que vous ne serez pas critique si par hasard le Président de la République candidat a le soutien aussi de chefs d'entreprise parce que parfois on lui reproche à lui.

**M. LE MAIRE :** J'attends qu'il tienne ses promesses à ARCELOR par exemple.

**M. Pascal BONNET :** Il a su faire pour Alstom et pour d'autres.

**M. LE MAIRE :** Je m'en réjouis. Si ça sert pour les emplois je m'en réjouis, faites-le savoir.

**M. Pascal BONNET :** L'objectif est commun à tous. Je crois aussi qu'ici personne ne doute de votre engagement en faveur d'une industrie à Besançon...

**M. LE MAIRE :** Vous non ! Merci de le dire.

**M. Pascal BONNET :** ...vous pouvez aussi apprécier la volonté de votre opposition d'en demander plus.

**M. LE MAIRE :** J'apprécie ce que vous dites, mon cher Pascal, vous, mais d'autres en doutent.

**M. Pascal BONNET :** Mais n'étant pas moi issu de l'industrie ni fonctionnaire, je pense qu'ici les élus, quelles que soient leurs origines, peuvent dire ce qu'ils ont envie de dire et je pense que la plupart d'entre nous ne sommes pas en mesure d'aller à Bâle. C'est très bien que vous y soyez, vous nous représentez à Bâle, vous y défendez Besançon, on ne peut pas y aller et Michel OMOURI ne peut pas y aller, autrement il irait.

**M. LE MAIRE :** C'est samedi et il ne travaille pas le samedi. J'y vais samedi.

**M. Pascal BONNET :** Après je pense qu'il n'y a pas de la part de mes collègues et de nous tous ici, de volonté d'opposer la dimension tertiaire et la dimension économique de Besançon... Pour être capitale régionale il faut les deux...

**M. LE MAIRE :** J'ai bien compris que vous ne mettiez pas en doute mon attachement pour l'industrie, c'est l'essentiel.

**M. Pascal BONNET :** Je termine rapidement en disant que notre capitale régionale a besoin des deux. Elle a besoin de la dimension économique et de la dimension tertiaire, donc quand on dit qu'on est inquiet car cette dimension tertiaire est plus développée que la dimension économique, c'est aussi une réalité. Après on sait aussi que beaucoup, à droite comme à gauche, se sont battus pour garder ce statut de capitale régionale sur le plan tertiaire parce que le Nord Franche-Comté avait envie de faire éclater les choses et Dijon, aussi on est dans une stratégie aujourd'hui de rapprochement avec la Bourgogne qui est

satisfaisante aussi pour maintenir la capitale régionale. Donc je crois que sur de grands axes stratégiques on est tous d'accord. Après sur les moyens il peut y avoir des désaccords mais il n'y a pas forcément des opposants qui ne reconnaissent pas la valeur de leur ville, et quand on dit que Besançon a tout d'une grande, moi aussi je le lis avec plaisir, on a tout d'une grande mais on n'est pas reconnu comme grande et je crois qu'on a tous envie qu'on soit reconnu comme grande, on n'a peut-être pas les mêmes approches mais je crois qu'on est tous d'accord là-dessus.

**M. LE MAIRE :** Merci. Vous savez pourquoi je réagis comme ça ? J'ai reçu un petit mot sympathique de M. BOURGEOIS et de ses fils qui me remercient pour mon engagement et celui de mes services pour faire en sorte qu'effectivement avec le Conseil Général, avec la Région, on puisse favoriser le développement de leur industrie. Nous nous sommes battus, nous avons obtenu de l'Etat qu'effectivement la ville, la ville qui n'est pas attentive au développement économique, porte l'opération d'acquisition des terrains de l'ancienne gendarmerie pour permettre à Raymond BOURGEOIS et à sa société anonyme de se développer et de créer des emplois. Savez-vous ce qu'ils vont faire ? Ils vont faire des éoliennes, des rotors et des stators d'éoliennes. C'est pour ça que je réagis parce que je trouve que ces propos répétés en permanence à chaque séance, et là encore on ne nous a pas parlé des moteurs du tram, on revient de loin, finissent par agacer parce qu'ils sont faux. Vous pouvez interroger les chefs d'entreprise, interrogez M. BOURGEOIS qui me félicite, il l'a même écrit, avec ses fils, Raymond, Nicolas et Olivier BOURGEOIS, que la Ville de Besançon les soutiennent et pas uniquement Jean-Louis FOUSSERET, mais déjà du temps de Robert SCHWINT, et du temps de Jean MINJOZ. C'est une grande tradition, nous soutenons les industries ici. Il y a du tertiaire, tant mieux, car nous sommes les premiers à râler quand une banque part à Dijon comme la Caisse d'Epargne par exemple. S'il vient encore du tertiaire, je prends. S'il y a de l'industrie, on prend. Breitling par exemple ce n'était pas quelque chose qui était acquis, le choix c'était Besançon ou le Locle ou la Chaux-de-Fonds. Les services de l'Agglomération se sont mobilisés avec le Vice-Président et le Président. Un dimanche matin, nous avons rencontré le PDG de Breitling, Teddy SCHNEIDER et nous avons négocié avec lui. Nous l'avons fait et je n'ai fait que mon devoir. C'est vrai que c'est agaçant de laisser dire que nous ne faisons rien parce qu'effectivement, vous l'avez très bien dit Monsieur BONNET, il faut que ça soit équilibré et on a besoin de tout, c'est pourquoi nous nous étions battus également avec Robert SCHWINT et avec le soutien de Jean-Pierre CHEVENEMENT à l'époque pour garder des régiments ici. Quant aux exemples belfortains, quand je lis dans la presse ce que M. MESLOT, le Député, dit sur la politique économique de Belfort, je me dis qu'effectivement il devrait rencontrer certains de vos collègues pour coordonner un peu les propos des uns et des autres.

**Mme Françoise FELLMANN :** Ça va faire un peu décalé, je vais parler de l'enfance.

**M. LE MAIRE :** Non, ce n'est pas décalé parce que c'est bien.

**Mme Françoise FELLMANN :** Je précise pour Pascal que ça commence à 0 et ça s'arrête à 11.

Comme l'a indiqué tout à l'heure la Première Adjointe dans la présentation de l'ABS, nous pouvons constater qu'un mineur sur trois est issu d'une famille vivant sous le seuil de pauvreté. Ce constat est extrêmement préoccupant évidemment puisque plus l'enfant est petit plus ce taux est important et atteint pratiquement un enfant sur deux entre 0 et 5 ans. Donc face à ce constat le Maire est intervenu de façon très ferme cette année encore auprès de l'Education Nationale pour défendre les écoles maternelles menacées de fermeture en particulier dans ces quartiers. La prise en compte des enfants de 2 ans et leur scolarisation dans les quartiers difficiles est indispensable et ils doivent être intégrés dans les effectifs. Donc beaucoup de flou quant au nombre d'enfants par classe. Il n'est plus question de seuil mais de repères qui peuvent être fluctuants. Force est de constater qu'une trentaine d'enfants par classe, voire 32 en maternelle, ne semble pas aujourd'hui poser de problèmes à l'Education Nationale. Depuis 5 ans, chaque année nous avons dénoncé cette politique nationale qui accompagne la dégradation du service public de l'éducation avec la suppression de 77 000 postes et les conséquences que nous devons gérer sur le terrain et cela au quotidien.

De nombreuses actions sont mises en place par la Ville en direction de ces jeunes Bisontins et je voudrais ici vous en présenter quelques exemples. En crèche par exemple nous accueillons 14,7 % d'enfants de familles en recherche d'emploi afin de faciliter leur parcours d'accès et de retour à l'emploi. En 2011, 68 conventions d'accompagnement social ont été conclues pour des familles très éloignées de l'emploi et en grande détresse sociale et psychologique. Dans ces circonstances, pour les parents l'enfant apparaît malheureusement comme un facteur aggravant la détresse et comme celui qui empêche de travailler et d'avoir une vie sociale. Il n'est pas rare d'observer que ces enfants présentent des signes inquiétants par rapport à leur développement. Il est par conséquent essentiel de permettre une socialisation très tôt. Par ailleurs, socialiser l'enfant aide les familles en détresse à trouver des appuis auprès des professionnels de la petite enfance qui les soutiennent dans leur parentalité. D'obstacle, l'enfant devient celui qui permet le lien social. Un travail de partenariat est nécessaire avec les acteurs extérieurs et internes de la Ville, le Conseil Général, le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles, l'Hôpital de Novillars, le CCAS et le Programme de Réussite Educative par exemple. En ce qui concerne notre rôle éducatif, pour les enfants en âge scolaire, vous le savez, depuis une dizaine d'années nous intervenons pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants. Nous attachons un soin particulier à l'accueillant maternel et nous avons particulièrement mis l'accent sur la qualité du service rendu, d'une part avec la création de postes d'ATSEM à 33 % dans toutes les écoles qui accueillent les petits et les tout petits, mais également avec le recrutement de personnels qualifiés qui sont titulaires, en tout cas pour les ATSEM aujourd'hui du CAP Petite Enfance. Nous avons amélioré le taux d'encadrement des activités périscolaires avec plus de surveillants dans les restaurants scolaires et un soin particulier pour les maternelles afin d'assurer la sécurité des enfants mais également de leur permettre d'apporter une aide au moment du repas. Pour les classes élémentaires, nous soutenons de nombreux projets d'école, vous le savez, puisqu'on a régulièrement des délibérations pour attribuer des subventions, et avec Yves-Michel nous mettons en place et finançons depuis cette année, et ce pour une durée de trois ans, des contrats locaux d'éducation artistique, en partenariat avec l'Inspection Académique et la DRAC. Les écoles choisies ne sont pas le fruit du hasard : Fourier maternelle et Saint-Exupéry à Planoise par exemple avec l'intention de favoriser la rencontre des enfants qui se retrouveront ensuite à l'élémentaire Fourier ; l'élémentaire Fontaine Ecu également et Jean Macé à Clairs-Soleils avec l'intention de valoriser l'image de ces écoles et d'y maintenir la mixité sociale. Nous accompagnons également dans le temps scolaire toujours le projet des «35 lézards», travail qui consiste en la préparation d'un conte musical au sein des écoles Brossolette et Jean Zay et ce pour une durée de 5 ans avec le même objectif de valorisation de ces écoles et des élèves qui les fréquentent. Nous avons mis en place à Planoise depuis cette année, en partenariat étroit avec les écoles, des études renforcées avec un accueil et une aide au devoir par petits groupes, en priorité pour les élèves de CP, c'est-à-dire qu'en CP, au niveau des études, les enfants sont 5 ou 6 le soir pour pouvoir participer à l'aide aux devoirs. Donc c'est vrai qu'après c'est difficile de comprendre qu'on peut en mettre 30 par classe. Nous assurons donc évidemment la prise en charge du PRE avec des suivis individualisés pour des enfants en très grande difficulté en associant bien sûr les parents, l'objectif étant toujours de remettre l'enfant sur le chemin de l'école et de convaincre les familles d'accompagner leur enfant dans la scolarité. Je terminerai en rappelant le travail réalisé sur la nouvelle grille tarifaire pour les restaurants scolaires en maintenant un tarif plancher qui est à hauteur de 1,50 € pour le tarif minimum et nous avons repassé le maxi à 5,50 €, et pour les crèches il faut savoir que pour les familles les plus en difficulté, le coût est 0,12 € de l'heure.

Donc voilà chers collègues, une brève présentation des actions que nous mettons en place en direction des jeunes publics et plus particulièrement les actions qui visent à aider les familles les plus en difficultés sociales, et cela au quotidien.

**M. LE MAIRE :** Oui parce que quand on parle de difficultés, j'ai eu l'occasion de le dire aujourd'hui sur un autre sujet, c'est vrai que le rôle de l'Education Nationale et des moyens que nous autres mettons à disposition des personnes les plus fragiles, c'est capital et ça c'est un élément fort de l'ensemble de nos politiques. C'est vrai dans l'éducation, c'est vrai aussi dans le domaine de la culture et dans beaucoup d'autres domaines.

**M. Jean-Sébastien LEUBA :** M. BONNET a fait de la sémantique tout à l'heure sur le communautarisme et la jeunesse, donc moi je vais en faire aussi un peu sur l'Analyse des Besoins Sociaux. Il s'agit bien d'une analyse, d'un constat sur lequel on peut discuter, partager ou pas les outils, en partager ou pas les conclusions et ensuite je pense que la stratégie a été développée suffisamment dans les projets du CCAS, suffisamment au gré des multiples rapports, même si c'est mon premier mandat, il me semble qu'il y a eu quand même de multiples rapports sur le social, pour donner des réponses à cette ABS. Le vôtre, vous, Monsieur ROSSELOT, je ne l'ai encore pas lu. Donc visiblement la solution ce serait de ramener de l'économie et des entreprises et là-dessus, j'ai envie de dire qu'on est un peu sur la même longueur d'onde. Ce qu'on souhaiterait quand même c'est savoir comment on le fait parce que dire qu'on souhaiterait qu'il y ait plus d'entreprises, qu'on axe plus dessus, c'est une chose, on le fait, mais comment vous vous le faites ? Comment ? C'est votre projet, votre stratégie, nous on a du mal, on ne peut pas comparer avec la vôtre parce qu'on ne la connaît pas. Rien ne vous empêche de faire des propositions et je remercie Françoise d'avoir fait un petit aparté là-dessus parce que quand on dit dans l'Analyse des Besoins Sociaux et moi c'est quelque chose qui m'a attiré les yeux, qu'il y a 7 684 enfants qui sont touchés et qui se retrouvent dans des situations difficiles dans des familles à bas revenus, les propositions de Nicolas SARKOZY au niveau national on les connaît, inutile ici de les développer. Par contre les vôtres, celles de la droite municipale, elles n'intéressent pas seulement les élus bisontins de gauche, elles intéressent surtout les Bisontins tout court, les citoyens qui attendent de vous un véritable projet sur l'Analyse des Besoins Sociaux.

**M. LE MAIRE :** Vous êtes déjà intervenu deux fois Monsieur ROSSELOT, donc je suis désolé, on applique la règle à tout le monde. Je crois que ça fait 1 h 45 qu'on débat sur ce rapport dont vous avez bien pris connaissance. Je voudrais remercier les services du CCAS et de la Ville pour la qualité de leur travail».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a pris acte de cette Synthèse du Rapport d'Analyse des Besoins Sociaux.

*Récépissé préfectoral du 28 février 2012.*